



## Compte-rendu de l'audio-conférence du CHS-CT

du mercredi 22 AVRIL 2020 à 15h30

(jusqu'à 16h50)

CHS-CT hebdomadaire en audio-conférence pour faire un point de situation sur l'ensemble des sites DDFIP de la Drôme.

Sont présents à cette audio-conférence la Présidente Marie-Hélène HEROU-DESBIOLLES, le secrétaire animateur Jean Michel ROBERT, l'assistant de prévention Richard REMAUD, l'Inspectrice Santé et Sécurité au Travail Catherine TAILLARD-MORELLET, l'Assistante de service social Christelle CEBILE, le Dr Christophe LAGADOU médecin coordonnateur régional (Lyon), les représentants des personnels **Michel BANCEL de la CGT Finances Publiques**, Solidaires Finances, la CFDT et l'équipe de direction Dominique BEAULIEU, Philippe BOYER, Véronique DERU, Véronique GARRIDO, Didier GUERIN et Fabienne VIALLET-DEGAND.

La Directrice rappelle qu'étant toujours en mode confinement, et ce jusqu'au 11 mai, nous sommes toujours dans le cadre du plan de continuité d'activité nationale. Ce dernier s'actualisant régulièrement au fil de l'année. C'est dans ce cadre que la campagne IR 2020 a débuté le 20 avril, sans réception du public (étant toujours en situation de confinement) mais en mode « accueil à distance », en répondant aux interrogations des contribuables par le biais du téléphone, de la messagerie sécurisée, de la Balf des usagers et le moment venu, le traitement de la déclaration des revenus et aux traitements des anomalies des télédéclarants.

### Point de situation dans la Drôme:

Au niveau RH : Mme GARRIDO indique que le nombre de présents hier (mardi 21 avril 2020), dans les services, était de 183 agents sur 654 à la DDFIP 26 (dont 39 agents SIP sur 132 ce qui représente 29 % des effectifs présents), 130 télétravailleurs, 296 agents en ASA et 3 agents en quatorzaine car ayant été en contact avec des cas de suspicions.

#### ***Pour rappel :***

06/04	169 agents en présentiel	sur un effectif de 654	soit 26%
14/04	155		soit 24%
21/04	183		soit 28%

Pour comparaison avec quelques autres départements, la Drôme est un département où le taux de présentiel est le plus élevé !

Au niveau des mesures d'accompagnement : Mme GARRIDO rappelle les gestes barrières notamment le lavage des mains et le respect de la distance de 2 mètres entre collègues. En ce qui concerne le matériel de protection, la description faite est identique à l'information déjà donnée lors des CHS-CT précédents. La seule nouveauté est que les chefs de services peuvent se réapprovisionner en produit si besoin par le biais d'une fiche navette à remplir et à retourner auprès des services RH.

Il est impératif que, chaque jour, les agents arrivant sur leur poste de travail le désinfectent notamment le clavier, la souris, le téléphone, le clavier de téléphone et le bureau. C'est de la responsabilité de tous et de chacun d'entre nous comme l'indique une note DG.

Le nettoyage est régulièrement fait, pas de souci au niveau du prestataire DERICHEBOURG sauf toujours sur les trésoreries de Nyons et Châtillon qui ne veulent pas d'intervenant extérieur. (idem que pour les comptes rendus précédents)

Concernant la Poste, le courrier circule bien, pas de problème d'acheminement sauf pour la Trésorerie de Pierrelatte. Une navette a pallié au problème. Pour ce qui est du transport de fonds, il n'y a aucun souci.

La direction récupère des PC sur des missions dites non prioritaires pour les mettre à des agents qui sont sur la campagne IR.

Une note sur le remboursement des frais de repas vient de sortir, elle permet aux collègues qui sont en présentiel depuis le 16 mars et qui n'ont pas pu bénéficier d'une restauration collective, de pouvoir obtenir le remboursement de leurs frais de repas.

La Direction attend, d'ici fin de semaine prochaine, une circulaire DGFIP suite à l'ordonnance prise par le gouvernement sur les congés et notamment pour les agents qui sont en ASA.

#### Au niveau des chantiers du moment :

–Le dossier du fond de solidarité est confié aux vérificateurs volontaires actuellement 3 brigadiers sur place pour les 2 plateaux (voir les comptes rendus CHS-CT précédents). Il va se poursuivre pour le mois d'avril et donc les demandes vont de nouveau affluer début mai et sur tout le mois sachant qu'il risque d'être prorogé le mois suivant ;

–**Pour la campagne IR** : on l'assure à « distance » ce qui veut dire un peu plus d'agents dans les SIP que d'habitude sachant que la campagne IR est une mission prioritaire (MP) en respectant les distances de sécurité et les gestes barrières déjà indiqués précédemment comme le lavage régulier des mains, etc... (La Directrice indique que c'est la responsabilité de chacun).

Aujourd'hui, il faut un présentiel suffisant pour répondre aux appels téléphoniques, à la messagerie sécurisée et à la Balf des usagers. Les agents des SIP en ASA affectés à des MP vont être en télétravail pour aider ceux en présentiel notamment pour les messages des contribuables.

Lundi prochain (le lundi 27 avril), chaque agent, à partir de son PC personnel, pourra accéder par l'intermédiaire du web-mail via le Portail Internet Gestion Publique (PIGP) à sa messagerie personnelle professionnelle et la gestion des e-contacts.

En résumé : le responsable du SIP adaptera au quotidien son effectif en fonction des besoins. Des agents qui sont chez eux pourront être appelés en renfort pour pallier à une augmentation de travail.

Pour compléter le dispositif, la Direction étudie à renforcer les effectifs des SIP, en demandant à des agents volontaires restés chez eux (n'étant pas sur des MP), à venir appuyer les collègues des SIP, la plupart à distance car nombre d'entre eux sont équipés de PC et certains d'entre eux pourront venir de temps en temps au bureau. La Direction pense notamment aux collègues de la Direction qui sont candidats pour prêter main forte au SIP, les inspecteurs principaux et divisionnaires, les vérificateurs, les collègues de la DIRCOFI, etc...

**Toujours en respectant les gestes barrières et notamment la distance de 2 mètres entre collègues.**

### **Questions des OS :**

–N'y a-t-il pas un problème de sécurité d'ouvrir le web-mail via le PIGP à partir de son propre PC ?

Mr BEAULIEU indique que concernant ce web-mail ou plus précisément ce courrielleur, il y en a de 2 types, un courrielleur allégé (on peut accéder à sa boîte mail personnelle) et un courrielleur nomade. Concernant l'utilisation de son PC personnel, il y a une fiche technique qui a été diffusée le 15 avril 2020 dans le cadre des préconisations de la campagne IR. C'est une fiche technique très importante, elle indique tous les prérequis à l'ouverture d' e-contact avant toute connexion. Il faut s'assurer que l'ordinateur fonctionne bien sous Windows 10, s'assurer que le système d'exploitation puisse le supporter, avoir un anti-virus et un pare-feu à jour, etc...Si les prérequis n'y sont pas, ça ne passera pas !!! Il faudra bien rappeler aux collègues qu'il y a des mises à jour de sécurité à faire avant d'aller directement sur e-contact.

–Comment se fait-il que maintenant utiliser son PC personnel est source de sécurité alors qu'il est interdit de mettre une simple clé USB provenant de chez soi ?

Mme GARRIDO mentionne que ces prérequis se trouvent à l'ouverture du PIGP et si le PC n'a pas ce qu'il faut la connexion ne se fera pas. A contrario une clé USB peut infecter un ordinateur du travail car le PC n'a pas la possibilité de se défendre correctement car il n'a pas tous ces systèmes de pare-feu .

–Pourquoi y a-t-il une telle différence de télétravailleur, 130, alors que la semaine dernière il y en avait 188 ?

Mme GARRIDO : Les MP évoluent. Des collègues qui étaient en télétravail hier sont en présents aujourd'hui. Les PC sont donc redistribués à d'autres agents via la DISI et après désinfection. C'est ce qui explique la différence.

–Des collègues étant en télétravail depuis 3 semaines, pourquoi ne peuvent-ils pas continuer le télétravail ?

Mme GARRIDO : C'est un cas particulier sur le site de DIE : ces collègues étaient en quatorzaine. Ils ont bénéficié du télétravail. La quatorzaine terminée, ils ne sont plus empêchés, ils doivent reprendre le travail par roulement.

–Sur une même semaine, peut-on être en télétravail et en ASA ?

Mme GARRIDO : Il n'y a qu'un seul cas possible c'est dans le cas où l'on a des enfants déscolarisés, on peut alterner. Sinon les collègues ayant un PC a leur disposition sont en télétravail.

Nyons, le 22/04/2020